



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°22-2024-129

PUBLIÉ LE 21 JUIN 2024

Sommaire

DSDEN /

22-2024-06-17-00004 - Arrêté du 17-06-2024 attribuant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2024 (4 pages) Page 3

Préfecture des Côtes d'Armor / CABINET DU PREFET

22-2024-06-18-00002 - Arrêté médaille acte de courage et de dévouement faits du 16-04-2023 (2 pages) Page 8

22-2024-06-18-00001 - Arrêté médaille acte de courage et de dévouement faits du 26-05-2024 (2 pages) Page 11

DSDEN

22-2024-06-17-00004

Arrêté du 17-06-2024 attribuant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2024

ARRETÉ

Attribuant la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2024

**Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU** le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié par relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU** le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU** le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 fixant le contingent annuel de la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU** le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant modification du décret n°69-942 du 14 octobre 1969 précité,
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- VU** l'arrêté du 17 décembre 2020 du recteur académique Bretagne portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Bretagne ;
- VU** l'arrêté du préfet des Côtes-d'Armor du 29 décembre 2020 donnant délégation de signature à M. Emmanuel Ethis, recteur académique de Bretagne, recteur de l'académie de Rennes, relatif à la signature des actes relevant de l'autorité fonctionnelle du préfet des Côtes-d'Armor dans les domaines des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports ;
- VU** l'arrêté du 28 janvier 2021 portant subdélégation de signature aux services départementaux de l'Éducation Nationale des Côtes-d'Armor relatif aux compétences relevant de l'autorité fonctionnelle du Préfet des Côtes-d'Armor dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports ;
- VU** le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor ;
- VU** le décret du 25 mars 2024 portant nomination de M. Frédéric FABRE, directeur académique des services de l'Éducation nationale des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 5 octobre 1987 portant déconcentration, à compter du 1er janvier 1988, des décisions d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports aux préfets de région et de département ;

- VU** l'arrêté du Directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes-d'Armor en date du 28 mars 2024 donnant délégation de signature à M. Christophe RICHARD, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'instruction 00-110 JS du 12 juillet 2000 relative au remaniement des contingents de médailles attribués aux régions et aux départements et son annexe du 19 septembre 2000 précisant le contingent alloué au département des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'avis émis le 06 juin 2024 par la commission départementale des distinctions honorifiques de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif ;
- SUR** proposition du chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Côtes-d'Armor,

ARRETE

ARTICLE 1 : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée, à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2024, aux personnes dont les noms suivent :

- **M. CHARPENTIER Paul**, né le 19 mars 1936 à Lamballe-Armor (22), vice-président du comité de quartier de Cesson de Saint-Brieuc,
- **Mme LE POMMELET Évelyne** née le 27 juillet 1954 à Saint-Brieuc (22), trésorière du comité de quartier de Cesson de Saint-Brieuc,
- **Mme MEHEUT Claudine**, née le 1^{er} juillet 1951 à Plerneuf (22), membre au sein de l'équipe de football de Plerneuf (US Plerneuf) et présidente de l'association Gymnastique Plerneucoise,
- **Mme TREMEL Françoise**, née le 28 décembre 1958 à Tréguier (22), membre à la bibliothèque municipale de Plerneuf,
- **M. LE CALVEZ Jean-Bernard**, né le 11 février 1945 à Pléhédel (22), président de la société d'horticulture de Saint-Quay-Portrieux,
- **Mme BOIS Yvette**, née le 28 août 1932 à Bordeaux (33), membre de l'association Les Mardis du Jazz de Pléneuf-Val-André,
- **Mme QUERE Marie-Louise**, née le 23 mai 1947 à Saint-Brieuc (22), trésorière de l'association de gymnastique de Dinan,
- **Mme GLOUX Christiane**, née le 28 avril 1948 à Pordic (22), présidente de l'association « Atelier 2000 » de Pordic,
- **Mme RICHARD Isabelle**, née le 12 septembre 1981 à Saint-Brieuc (22), vice-présidente du club de twirling de Pléneuf-Val-André,
- **M. ALLÉE Jean-Yves**, né le 10 juin 1950 au Foeil (22), vice-président du comité des fêtes et de loisirs du Foeil,
- **Mme BONNETE Josette**, née le 27 avril 1934 à Lamballe-Armor (22), présidente de l'association pinceaux en liberté de Pléneuf-Val-André,
- **Mme TURLUCHE Sylvaine** née le 1^{er} août 1977 à Lannion (22), trésorière au club des archers de la Côtes des Bruyères de Ploumilliau,
- **Mme LE PERSON Nathalie** née le 15 mars 1966 à Saint-Brieuc (22), vice-présidente de l'association Yffiniac Judo,
- **Mme LE GUERN Marie-Rose**, née le 05 octobre 1960 à Loudéac (22), membre fondatrice de l'association Mélodie les clefs pour la vie de Binic-Étables,
- **M. RIOU Éric**, né le 23 avril 1965 à Mantes la Jolie (78), membre de l'association Plénée Karaté Do de Plénée-Jugon,
- **M. ALLO Louis**, né le 14 avril 1952 à Ploeuc-l'Hermitage (22), secrétaire de l'olympique cyclo Ploeucois,
- **M. HAOUISÉE Hubert**, né le 24 août 1949 à La Chapelle Blanche (22), trésorier de l'association sportive de karting (ASK) de Plédéliac,
- **M. LAUNAY Jacques**, né le 04 juin 1955 à Fréhel (22), trésorier du comité des fêtes et secrétaire de vacances et loisirs de Fréhel,
- **Mme LE BOULANGER Gisèle**, née le 06 février 1948 au Bodéo (22), vice-présidente de l'association club de l'âge d'Or de Ploeuc l'Hermitage,

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES COTES-D'ARMOR
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Adresse postale : 8 bis rue des Champs de Pies - CS 22369 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1 - Tél. : 02.96.75.90. 90

- **Mme JOUNEAU Cécile** née le 13 mai 1968 à Sainte-Adresse (76), présidente de l'association de gymnastique la Dinannaise,

ARTICLE 2 : La lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée, à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2024 aux personnes dont les noms suivent :

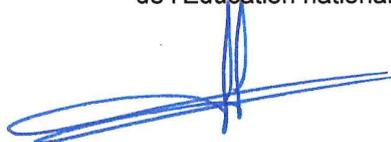
- **M. PIETOT Henri**, né le 10 décembre 1949 à Yffiniac (22), domicilié rue François Jaffrain – La Gare- 22120 Yffiniac,
- **M. CHEVALIER Jacky**, né le 27 juin 1953 à Argenteuil (95), domicilié 4, route de Carnonen - 22120 Pommeret,
- **M. MÉHEUT Daniel**, né le 23 juin 1948 à Plaine-Haute (22), domicilié La Fontaine aux Perdrix - 22800 Le Foeil,
- **M. RIOU Guy**, né le 10 septembre 1947 à Le Foeil (22), domicilié 16, rue du Coq Hardi - 22170 Plouvara,
- **M. LE CHANU Gérard**, né le 22 décembre 1950 à Saint-Donan (22), domicilié à Kergomau - 22800 Le Foeil,
- **M. CRÉTUAL Pascal**, né le 06 mars 1960 à Saint-Brieuc (22), domicilié 75, rue de l'Atlantique - 22000 Saint-Brieuc,
- **Mme BOINET Amélie**, née 19 février 1991 à Saint-Brieuc (22), domiciliée rue d'Aval - 22150 Hénon,
- **Mme CORBIN Fabienne**, née le 29 août 1974 à Loudéac (22), domiciliée 12, rue de Guihet - 22150 Ploeuc-l'Hermitage,
- **Mme HERY Rozenn**, née le 04 mars 1976 à Lannion (22), domiciliée Poul An Corre - 22420 Trégrom,
- **M. GIRARD Joseph**, né le 11 janvier 1946 à Ste Gemme la Plaine (85), domicilié rue de l'Eglise - 22150 Ploeuc-l'Hermitage,
- **M. SADOU Mickaël** né le 25 juillet 1973 à Lannion (22), domicilié 11 chemin du Roudourou - 22300 Lanmérin,

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (3, Contour de la Motte - 35044 Rennes Cedex).

ARTICLE 4 : Monsieur le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé auprès de chacun des membres de la commission d'attribution.

Fait à Saint-Brieuc, le 17 juin 2024

Par délégation
Le directeur académique des services
de l'Éducation nationale,



Frédéric FABRE

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2024-06-18-00002

Arrêté médaille acte de courage et de
dévouement faits du 16-04-2023



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet

**Arrêté
attribuant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ en qualité de préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu les éléments fournis par le centre départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor à la suite de l'intervention réalisée par un civil le 16 avril 2023 pour avoir sauvé la vie de 2 fillettes en bas âge tombées dans un puits sur la commune de l'Île-de-Bréhat.

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRÊTE :

Article 1^{er}: une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à la personne suivante :

- M. Jean-Baptiste TERRASA, domicilié 2 avenue Desautel 13009 Marseille ;

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le

18 JUIN 2024

Le Préfet,



Stéphane ROUVÉ

Préfecture des Côtes d'Armor

22-2024-06-18-00001

Arrêté médaille acte de courage et de
dévouement faits du 26-05-2024



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du Préfet

**Arrêté
attribuant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

Le Préfet des Côtes-d'Armor
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 mars 2022 portant nomination de M. Stéphane ROUVÉ en qualité de préfet des Côtes-d'Armor ;

Vu les éléments fournis par le centre de traitement et d'alerte du centre opérationnel départemental d'incendie et de secours des Côtes-d'Armor à la suite de l'intervention réalisée par un civil et une sapeur-pompier volontaire le 26 mai 2024 pour avoir prodigué les gestes de premiers secours lors de la 11^e course du trail à Perros-Guirec sur un participant victime d'un malaise cardiaque ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

ARRÊTE :

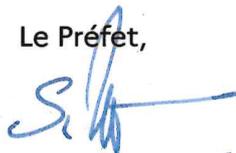
Article 1^{er} : une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée aux personnes suivantes :

- M. Pierre MASSE, domicilié 5 rue de la Gaité à Saint-Malo ;
- Mme Hélène LE BOLZEC, sapeur-pompier volontaire au centre d'incendie et de secours à Perros-Guirec.

Article 2 : La sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le 18 JUIN 2024

Le Préfet,



Stéphane ROUVÉ